



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Eau

Affaire suivie par Benoît PLUMET ^{GP}
QM / BP/LET210009

Tél : 05 59 80 87 54

Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **12 JAN. 2021**

Lettre recommandée avec AR n° 2C 156 175 5829 5

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-01- du janvier 2021 portant prescriptions spécifiques au système d'assainissement d'Ostabat-Asme en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis à disposition du public sur le site internet pendant une durée minimale de six mois.

Ce document est à conserver aux archives de votre structure pour communication aux personnes éventuellement intéressées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
La responsable de l'unité
Qualité/MISEN

Aurélie BIRLINGER

Monsieur le Président
Communauté d'agglomération Pays Basque
15 avenue Maréchal Foch
CS 88507

64185 BAYONNE Cedex